

L'équipe

Elle est constituée :
de 7 médiateurs familiaux diplômés d'Etat,
d'une assistante, d'une comptable,
d'une directrice.

Les tarifs

- Notre service est subventionné par les CAF 75, 91 et 94, le Conseil Départemental 91, la Cour d'Appel de Paris, la Mairie de Paris et la MSA.

- L'entretien d'information est gratuit.
- Les entretiens de médiation familiale et d'accompagnement à la parentalité sont en partie à la charge des personnes.

Chacun paye selon ses revenus, suivant une grille établie par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour la Médiation Familiale.

◀ EFM est membre de l'APMF, de la FENAMEF et des Réseaux d'écoute et d'accompagnement des parents.

◀ Espace Famille Médiation fait partie de l'association Olga Spitzer créée en 1923, qui œuvre depuis sa création pour la Protection de l'Enfance.

L'accueil

Merci de prendre rendez-vous par téléphone ou par mail avant tout déplacement.

L'accueil téléphonique commun à tous les lieux de réception est ouvert du lundi au vendredi.

Nos coordonnées

◀ 36 rue Claude Decaen - 75012 PARIS

Mail : espace.famille.mediation@olgaspitzer.asso.fr

Tel. : 01 43 07 97 34

Nos lieux de réception

Paris 12^{ème} et 16^{ème}

Entretiens d'information dans certaines mairies d'arrondissement

91

- Evry-Courcouronnes, 37 rue Michel Ange.
- Corbeil Essonnes, 16 allée Aristide Briand
- Etampes, 90 rue de la République
- Chilly-Mazarin, Maison des Associations,

94

- Choisy Le Roi, 124 avenue d'Alforville
- Saint-Maur, Point écoute Familles, 25 av. Port-au -Fouarre



©Fotolia

« Quand les échanges ne semblent plus possibles »



ASSOCIATION
OLGA SPITZER

agir pour l'enfance

Vous êtes face à une situation de crise, de conflit ou de séparation au sein de votre famille

Nous vous proposons un lieu d'écoute, de dialogue et d'élaboration de solutions concrètes à travers nos deux activités :

- **Médiation Familiale**
- **Accompagnement à la Parentalité**

Vous pouvez nous contacter à tout moment et en particulier avant toute procédure judiciaire. Vous pourrez aussi être orienté par un magistrat au moment de la procédure ou après une décision.

La Médiation Familiale

< Dans quelles situations ?

- Crise familiale, séparation, divorce.
- Difficultés relationnelles parents/jeunes adultes, parents/grands-parents et familles recomposées.
- Conflit au sein d'une fratrie.

< Pourquoi ?

- Rétablir le dialogue.
- Faire le point sur votre couple.
- Organiser la vie de vos enfants.
- Résoudre les questions financières.
- Prendre des décisions autour d'un parent âgé.
- Elaborer des accords écrits ou oraux sur des points précis.

< Comment ?

- Entretien d'information préalable gratuit.
- Séances de médiation familiale d'1h30 réunissant les personnes en conflit.

L'accompagnement à la Parentalité

< Dans quelles situations ?

- Conflit familial et difficultés de dialogue.
- Isolement dans l'éducation, le suivi et le lien avec un enfant.

< Pourquoi ?

- Comprendre les difficultés éducatives et relationnelles.
- Clarifier la place et le rôle de chacun dans la famille.
- Elaborer des réponses concrètes.

< Comment ?

- Entretien individuel ou parental.
- Durée d'1 heure.

